

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MARS 2017**

**L'an deux mil dix-sept, le 23 mars à 18 heures 30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean MERLAUT, Maire.

**Présents** : MM. Jean MERLAUT, Dominique HERMOSO, Pascal MODET, Mme Maryse MERLAUT, MM. Philippe LAROZE, Michel CAU, Frédéric PRADEAU, Melle Francine REYNAUD, Mmes Sylvia VARELA Y VARELA, Nadège VIGNAU, Charlotte REVAULT.

**Absents excusés** : M. Jean-Louis PERIER (pouvoir à M. Pascal MODET), Mme Véronique LEBLANC-TRIDAT (pouvoir à M. Jean MERLAUT), M. Frédéric ROUGIER

**Secrétaire de séance** : Maryse MERLAUT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 15 mars 2017.

**ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL**

Le Maire rappelle qu'un des logements communaux sis 1528 route de Malagar a été libéré au 1<sup>er</sup> décembre 2016 par Mme DEPLANCHE.

A la demande du Conseil Municipal, le CCAS a étudié différentes demandes de logement et propose le dossier d'un jeune couple avec deux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE d'attribuer le logement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à la location du logement communal

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Les Conseillers Municipaux représentant les associations ne prennent pas part au vote concernant celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

DÉCIDE de répartir les crédits votés au budget primitif 2017, comme suit :

COMPTE 6574	Pour mémoire 2016	Propositions 2017	Abstentions
AMG+AMF	151.24 €	198.55 €	
Amicale Maires du Canton	22.00 €	0 €	

CAUE	61.00 €	61.00 €	M. LAROZE, Mmes VARELA Y VARELA et REYNAUD  M. LAROZE et Mme REYNAUD
Club de Lecture	700.00 €	700.00 €	
Comité des Fêtes	2 100.00 €	1 500.00 €	
FC Portes de l'Entre deux Mers	2 000.00 €	0 €	
FNACA Créon	30.00 €	30.00 €	
REV	189.00 €	189.00 €	
Sauvegarde Sites et Monuments	500.00 €	500.00 €	
Secrétaires de Mairie du canton	30.00 €	30.00 €	
Société de Chasse Baurech	500.00 €	500.00 €	
Sté Archéologique Lignan Créon	50.00 €	50.00 €	
Syndicat des Marais (association)	1 650.00 €	1 650.00 €	
SPA	226.20 €	226.20 €	
USEP Ecole de Baurech	160.00 €	160.00 €	
EBB	250.00 €	250.00 €	
Divers	480.56 €	2 455.25€	
<b>TOTAL</b>	<b>9 100.00 €</b>	<b>8 500.00 €</b>	

### **CIMETIÈRE SENTOUT**

M. Dominique HERMOSO présente plusieurs devis concernant la restauration du portail du cimetière Sentout.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le devis de l'entreprise JOUNEAU SYSTEM, d'un montant total de 3 509.80 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

### **COUR D'ÉCOLE**

M. Dominique HERMOSO informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été contactées dans le cadre de la réfection de la cour de maternelle.

La commission travaux poursuit l'étude des devis qui devraient être présentés à la prochaine réunion du Conseil.

### **MENUISERIES LOGEMENT COMMUNAL**

M. Dominique HERMOSO présente plusieurs devis concernant le remplacement de menuiseries dans le logement communal sis 1338 route de Malagar, ainsi que la pose d'un velux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les devis de la SARL MENUISERIES HAUXOISES, d'un montant total de 1 739.36 € HT (remplacement de deux fenêtres et d'une porte-fenêtre), et 1 294.76 € HT (pose d'un velux)

CHARGE le Maire de passer commande

## **AMÉNAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE**

M. Dominique HERMOSO présente plusieurs devis concernant le remplacement des bordures sur la place de la mairie ainsi que les projecteurs au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les devis de l'entreprise EDGARD (remplacement des bordures), d'un montant total de 3 004.00 € HT, et de l'entreprise VITRAC (remplacement de 10 projecteurs), d'un montant total de 2 457.50 € HT

CHARGE le Maire de passer commande

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **AMÉNAGEMENT TERRAINS COMMUNAUX**

M. Pascal MODET rappelle au Conseil Municipal que plusieurs projets ont été présentés à la commune dans le cadre de l'aménagement des terrains communaux à l'entrée du bourg.

Au vu des différentes propositions qui ont pu être faites à la commune, un projet a retenu l'attention de la commission urbanisme et consisterait en la création de 7 terrains destinés à la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DONNE un accord de principe sur ce type de projet, et demande à la commission urbanisme d'étudier le cahier des charges et le règlement du lotissement

### **RENTRÉE SCOLAIRE 2017**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe au vu des effectifs pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette augmentation des effectifs entraîne une réorganisation du temps scolaire qui doit, avant le 31 mars 2017, faire l'objet d'un vote favorable du conseil d'école, être transmise à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Gironde avec l'avis de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Lors du dernier conseil d'école, les enseignants ont proposé des horaires modifiés, avec une rentrée à 8h30 et une sortie à 15h30, et des TAP de 15h30 à 16h30. Le temps méridien est étendu à 2 heures en raison de l'organisation de 2 services de cantine. Les membres du

Conseil Municipal étaient plus favorables à une rentrée à 9h et fin de classe à 16h suivie des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de modifier les temps scolaires à la rentrée de 2017 et propose l'organisation suivante :

Proposition de la mairie après conseil municipal du 23 mars 2017																				
	7h00	8h30	9h00	9h30	10h00	10h30	11h00	11h30	12h00	12h30	13h00	13h30	14h00	14h30	15h00	15h30	16h00	16h30	17h	19h
LUN	APS	CLASSE 3h30						Pause méridienne Cantine + garderie		Classe 1h30			TAP	APS						
MAR	APS	CLASSE 3h30						Pause méridienne Cantine + garderie		Classe 1h30			TAP	APS						
MER	APS	CLASSE 3h30																		
JEU	APS	CLASSE 3h30						Pause méridienne Cantine + garderie		Classe 1h30			TAP	APS						
VEN	APS	CLASSE 3h30						Pause méridienne Cantine + garderie		Classe 2h00			temps Municipal *	APS						

### SYNTHESE

TEMPS DE CLASSE	JOUR		lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
	MATIN	TOTAL	3h30	5h00	3h30	5h00	3h30	3h30	3h30	5h00	3h30	5h30
	APM		1h30		1h30		-		1h30		2h00	

\* Concernant la demi-heure du vendredi, la municipalité étudie un projet d'accueil spécifique, d'aide aux devoirs, ou de garderie.

DEMANDE qu'un bilan soit fait à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre afin d'envisager une reconduction de ces temps scolaires pour l'année 2018/2019

CHARGE le Maire d'en informer le Directeur d'Académie

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h05.